

# TARIFS

## RÉSIDENTS

DU 1<sup>er</sup>/01/2019 AU 03/12/2019

Applicables à partir d'un séjour d'un mois

TYPE A	12 m <sup>2</sup>	359,40 €
TYPE D	18 m <sup>2</sup> + cuisinette	363,99 €
Forfait supplémentaire		40,00 €
TYPE C	24 m <sup>2</sup>	425,37 €
TYPE B-H	24 m <sup>2</sup> + cuisinette	470,91 €
T2	50 m <sup>2</sup>	561,88 €

Ces redevances s'entendent toutes charges comprises.

Tous les logements sont équipés de sanitaires individuels, téléphone et prise T.V.

Les draps sont fournis.

Les redevances seront minorées de moitié en cas d'arrivée après le 15 du mois ou de départ avant le 15 du mois.

### DÉPÔT DE GARANTIE

À l'entrée, il sera exigé un dépôt de garantie encaissable qui sera restitué en fin de séjour (au maximum 15 jours après la date de départ définitif) après examen de la situation financière du résident à l'égard du FJT et des éventuelles retenues liées à l'état des lieux du logement (dégradations - vols - etc.)

MONTANT DU DÉPÔT DE GARANTIE



MONTANT D'UN MOIS DE LOYER





## CONGÉS - ABSENCES

Pendant son absence, le résident garde le bénéfice de son logement et peut y laisser ses affaires.



## DIVERS

Nuitée invité: 6 €  
Supplément forfait couple: 50 €  
Accès internet sans fil (wi-fi): 5 €  
Jeton lavage: 3 €  
Jeton séchage: 1,50 €



## PAIEMENTS

Toutes les redevances sont payables au plus tard le 10 du mois suivant.



## DÉPART

Au départ du résident, un préavis minimum de huit jours, établi par écrit, sera exigé.



## AIDE FINANCIÈRE

Tous les logements ouvrent droit à l'APL. Les dossiers sont à retirer à l'accueil du FJT.



# PASSAGERS

**DU 1<sup>er</sup>/01/2019 AU 03/12/2019**

Applicables pour tous les séjours inférieurs à un mois.

Nuit	Pour un séjour de 1 à 4 nuits	21,00 €
Forfait hebdomadaire	Pour un séjour de 5 à 7 nuits	100,00 €



2 rue Paul Signac I 56000 VANNES  
02 97 62 68 40  
residence.kerizac@mairie-vannes.fr  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

